

Utiliser la Méthode Irène POPARD et sa pédagogie

RS6385 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	333v, 335
Formacode(s)	15436, 45071
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	20/09/2023
Date d'échéance	20/09/2026

Certificateur(s)

ASSOCIATION NATIONALE IRENE POPARD · SIRET : 47795049700040

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'apprentissage de la danse en France peut être fait de différentes manières. Les options les plus courantes incluent les cours de danse en studio, les cours de groupe dans les écoles de danse privées ou publiques, les associations de loisirs, les centres sociaux.

Dans ce contexte, les structures et employeurs recherchent des intervenants pouvant attester à la fois de compétences techniques et artistiques ainsi que de compétences pédagogiques et pouvant intervenir de manière polyvalente sur un public varié : petite enfance, enfance, préadolescence, adolescents, jeunes adultes, adultes et seniors.

Ces intervenants, dont la majorité est issue de parcours de formation initiale menant principalement au Diplôme d'État de Professeur de danse, Brevet d'État d'Éducateur Sportif ou d'un CQP Animation de Loisir Sportif, expriment le besoin d'une formation complémentaire leur permettant :

- D'acquérir des outils pédagogiques variés, solides et directement applicables à leur pratique et développer la capacité de créer leurs propres outils pédagogiques
- De pouvoir s'adresser à un public hétérogène et pouvoir s'adapter à chaque tranche d'âge, notamment aux tout-petits (à partir de 3 ans) et aux seniors.
- D'enrichir leurs compétences pédagogiques et faire évoluer et diversifier leurs cours ;
- De trouver une nouvelle dynamique, un nouveau souffle, de nouvelles idées leur permettant d'envisager leur activité professionnelle dans la durée ;
- De mieux structurer leurs cours afin de gagner en sérénité et en confiance et de répondre aux exigences de leur environnement professionnel et familial ;
- De proposer des progressions pédagogiques adaptées à chaque public ;
- D'enrichir le spectacle chorégraphique de fin d'année et l'aborder avec moins d'appréhension et plus de sérénité.

Cette certification s'adresse donc principalement aux professeurs de danse (titulaires d'un Diplôme d'État). Il s'adresse aussi aux éducateurs sportifs, aux animateurs de loisirs sportifs, aux animateurs et intervenants culturels qui interviennent dans un large champ des disciplines corporelles et artistiques. Pour leur majorité, ceux-ci travaillent dans des structures rattachées à la branche professionnelle de l'animation, du sport et de l'éducation.

Elle vise à attester la maîtrise de compétences qui trouvent leur source dans la mise en œuvre de principes pédagogiques éprouvés, cohérents et directement opérationnels, puisés au sein de la Méthode Irène POPARD.

Les employeurs reconnaissent cette certification comme une "garantie en termes de pédagogie" et reconnaissent que les "professeurs titulaires de cette certification peuvent s'adapter aux enfants en fonction de la catégorie d'âges, de proposer des cours riches, structurés sur la base d'une méthode éprouvée."

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Préparation

1.1 Construire des séances en intégrant la méthode Irène POPARD (basée sur une courbe d'efforts physiologiques tout en respectant le développement psychomoteur pour chaque tranche d'âge) afin de permettre la progression de tous les élèves.

1.2 Adopter une démarche artistique en veillant au choix des mouvements et de la musique, de la relation "musique-mouvement" afin de prendre en compte la créativité des élèves.

1.3. Prévoir et organiser un programme trimestriel ou annuel, en restant à l'écoute de ses élèves, dans une logique de recherche continue de propositions nouvelles, afin de créer un programme adapté et des progressions d'apprentissage cohérentes.

Accueil et animation

2.1 Accueillir et prendre en charge un groupe, dans le cadre d'une séance collective, de manière dynamique, en utilisant une des bases de la méthode Irène POPARD, à savoir le "V.V.D.A.D.A." (Vivante, Variée, Dosée, Alternée, Disciplinée, Attrayante), afin de créer un climat propice aux apprentissages et maintenir la motivation tout au long de la séance et de l'année.

2.2 Animer une séance collective selon les procédés pédagogiques de la méthode Irène POPARD, en utilisant ses connaissances de l'anatomie et des risques pathologiques et en prenant en compte les caractéristiques des élèves (pathologie, âge), pour un apprentissage stimulant et adapté à tous.

2.3 Mener une réflexion basée sur la mise en œuvre de la Méthode Irène POPARD ainsi que de l'observation des changements induits sur les élèves dans le but de consolider sa propre pédagogie sur le long terme et d'adapter sa pratique à son environnement et à sa personnalité.

Création, transcription, et transmission de chorégraphies

3.1 Créer des chorégraphies originales, adaptées à l'âge et au niveau des élèves, afin de mettre en place un spectacle de fin d'année.

3.2 Transcrire des chorégraphies à l'aide d'un système de dessins et d'écriture construit et personnalisé afin de clarifier, mémoriser et pérenniser ses idées pour une meilleure transmission.

3.3 Transmettre des chorégraphies au fur et à mesure des capacités d'apprentissage des élèves en les intégrant aux séances sur toute leur durée. Le but est de maintenir la progression, la motivation et la spontanéité des élèves tout au long de l'année jusqu'au spectacle.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Domaine culturel : Article L362-1 du Code de l'éducation

Le code de l'Éducation règlemente l'enseignement des danses classique, contemporaine et jazz (Articles de L362-1 à L362-5

et les Articles de L462-1 à L462-5 du code de l'Éducation, la Loi n°89-468 du 10 juillet 1989 relative à l'enseignement de la danse ayant été abrogée).

Domaine du sport : Article L212-1 du Code du Sport

Qui fixe les conditions d'exercice contre rémunération des activités sportives.

- INSTRUCTION N° DS/DSB2/2012/175 du 24 avril 2012 relative aux dispositions applicables aux salles de remise en forme.

Voies d'accès

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

L'entrée en formation se fait sur candidature.

A l'entrée en formation, les candidats doivent avoir une expérience personnelle significative de la danse ou d'une discipline corporelle et artistique ainsi qu'une

expérience minimum en situation pédagogique de groupe en position d'autonomie.

L'expérience doit se rapprocher des prérequis de la certification.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis exposés dans le document intitulé "programme de formation" envoyé pour tout demande de candidature.

Cas 1

Candidats titulaires d'un des diplômes requis pour l'enseignement de la danse comme le prévoit l'article de L362-1 du

code de l'éducation (ancienne loi du 10 juillet 1989) : Diplôme d'État de Professeur de Danse et/ou Certificat d'Aptitude de Professeur de Danse.

Cas 2

Candidats titulaires d'un des diplômes ou certifications ci-dessous et dans les limites des conditions d'exercice fixées par le Code du Sport :

- Brevet d'Etat d'Educateur Sportif option métiers de la forme ; BP JEPS spécialité activités gymniques de la forme et de la force ; DEUST STAPS option métiers de la forme ;

Licence STAPS ; Licence professionnelle mention activités sportives, remise en forme et loisirs ; Diplôme d'État de psychomotricien ; BP JEPS spécialité activités physiques pour tous ;

BEESAPT ;

DEUG STAPS : animateur-technicien des APS ;

CQP : animateur de loisir sportif, option activités gymniques d'entretien et d'expression ;

CQP animateur danse, Moniteurs sportifs.

Et justifiant d'une expérience personnelle de la danse (minimum 5 ans à raison de 1 heure 30 par semaine) ou 300 heures (attestées par un professeur)

Cas 3 :

Candidat n'ayant aucun des diplômes ou certifications listés ci-dessus,

- mais ayant une expérience personnelle de la danse ou de la discipline corporelle et artistique (minimum 5 ans à raison de 1,5 heure par semaine) ou 300 heures (attestées par un professeur)

- Et justifiant de 3 ans d'expérience minimum en situation pédagogique de groupe et en position d'autonomie ou 500 heures d'expérience (animation d'ateliers)

Tous les cas non listés, en particulier pour les titulaires de certifications ou diplômes étrangers dont il conviendra de vérifier les équivalences, devront faire l'objet d'une procédure en commission et seront étudiés au cas par cas sur dossier et entretien individuel.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

Le jury est composé de membres internes et de membres externes (au moins 50 % des membres du jury).

Jury interne : Les professeurs POPARD intervenant dans la formation et/ou membre des instances dirigeantes.

Jury externe : Ces membres sont choisis parmi des professeurs de danse qui connaissent la méthode Irène POPARD n'intervenant pas dans la formation et non membre des instances dirigeantes de l'association. Ils peuvent être :

- Professeurs Diplômés de la Méthode Irène POPARD,

en exercice ou retraités depuis moins de 3 ans.

- Experts en pédagogie : au moins 10 ans d'expérience en qualité de professeur de danse.

- Reconnus par le Centre National de la Danse (CND)

- Professeurs formés par un CNSM et/ou titulaire d'un Diplôme d'Etat de Professeur de Danse.

Concernant les membres internes, les intervenants permanents, membres de l'équipe pédagogique, sont membres du jury de droit.

Le Président du jury est désigné parmi les membres externes.

Base légale

Date de décision	20/09/2023
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	20/09/2026
Date de dernière délivrance possible	20/03/2027

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2022	5	—	—	—
2021	3	—	—	—

2020	4	—	—	—
2019	5	—	—	—

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS5255

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.irene-popard.com/certificat-de-pedagogie-irene-popard/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6385/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	29
Parcours menés à terme	24
Taux d'achèvement	83 %
Période	10/2023 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	30
Montant total engagé	77 637 €
Coût moyen par dossier	2 588 €
Durée moyenne	73 h
Période	10/2023 – 09/2026
France compétences	76 %
Reste à charge titulaire	12 %
OPCO	11 %
Compte d'engagement citoyen	1 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.